



Contrat de travail L' avertissement est il valide?

Par **ange59**, le **25/06/2013** à **17:58**

Bonjour,
Je suis en cdi dans le domaine du loisir.

As t- on le droit de me faire faire la caisse en fin de journée alors que ce n'est stipulé sur mon contrat. Il est noté assurer la vente de produits et encaisser les entrées.
Mon titre est agent d'accueil niveau 2 échelon 1

De plus j'ai reçu un avertissement ou on me dit que je n'ai pu rectifier des erreurs alors qu'il me faut le code et un coordinateur caisse et j'étais seule ce jour la.

Que je n'ai pas remplis des bons d'inscription activité jeux enfant alors que j'ai bien noté toute les informations sur ces bons et devant les clients et j'ai bien pris le règlement en caution.
Une erreur d'information pour ma journée également a été faite par ma supérieure.
Heureusement que je ne l'ai pas prise en compte.
Que faire si cela va plus loin les attaquer vis à vis de mon contrat? Sortir les preuves?
Merci.

Par **P.M.**, le **25/06/2013** à **18:07**

Bonjour,
Il me semble normal que si vous encaissez des entrées, ce soit vous qui comptiez la caisse...
Si vous avez matière à contester l'avertissement, vous pourriez le faire par lettre recommandée avec AR...